CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Le conseil municipal s’est réuni le 28 juin 2018 à 19 heures sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Chantal COUILLEROT, Damien PACCAUD.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

**DECISIONS DU MAIRE** : Décide la vente de deux concessions (traditionnelle et colombarium ) au tarif en vigueur.

Accepte un devis de l’entreprise GUIGUE TP pour des travaux de curage de fossés Chemin du Villard suite à des dégâts occasionnés par les orages.

**MARCHE POUR LA CREATION D’UN CHEMIN PIETONNIER** : Le maire informe le conseil municipal du résultat de l’ouverture des plis qui s’est déroulée le 5 juin 2018. Après négociation, l’entreprise MARMONT est déclarée attributaire du lot unique pour un montant de 220.607,02 euros TTC.

**REMISE EN ETAT DU PARKING LOCAL ASSOCIATIF** : Le conseil municipal accepte la proposition de l’entreprise GUIGUE TP pour la remise en forme du parking situé côté ouest du local associatif pour un montant de 11.766.02 euros TTC.

**EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE** : Le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire vient de se doter d’une nouvelle mission consistant à lui confier le soin d’organiser une médiation, et ainsi d’éviter la saisine systématique du Juge Administratif, en cas de contentieux dans le domaine du droit de la Fonction Publique. Considérant qu’il s’agit d’une façon innovante pour notre collectivité de pouvoir gérer d’éventuels conflits avec nos agents et que les coûts induits par cette mission sont déjà inclus dans la cotisation versée au Centre de Gestion, le conseil municipal décide de valider ces modalités de mise en œuvre et autorise le maire à signer la convention correspondante.

**DOTATIONS** : Le maire rappelle au conseil municipal que les dotations de solidarité et de péréquation nationale ont baissé de 25 % par rapport aux années précédentes et que suite à des recherches, il s’avère que cette baisse est la conséquence directe de la fusion des communautés de communes Cœur de Bresse et Cuiseaux Intercom. Le conseil municipal demande au maire de bien vouloir interpeller le Président en exercice de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom afin d’obtenir des éclaircissements et d’étudier les possibilités d’atténuer ces baisses très préjudiciables à la santé financière de notre commune.

**CONSEIL D’ECOLE** : Le maire indique qu’il a assisté au dernier conseil d’école qui a fait état d’une prochaine rentrée scolaire plus sereine puisque l’objectif fixé pour le maintien du pôle petite enfance est atteint avec 9 élèves . Au vu des inscriptions enregistrées à ce jour, l’effectif global du RPI RATTE/MONTAGNY serait en progression avec 64 élèves.

**CONSULTATION MAITRISE D’ŒUVRE** : Le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l’étude sur la création éventuelle d’une MAISON DES ASSOCITATIONS, l’Agence Technique Départementale préconise en amont une consultation de maitrise d’œuvre . Le conseil municipal donne son accord et mandate le maire pour lancer cette consultation dans les jours à venir.

**ACQUISITION PARCELLE**: le maire informe le conseil municipal que le propriétaire de la parcelle A 238, situé à proximité du stade de football, a donné son accord sur notre proposition d’acquisition pour un montant de 5.000 euros. Maitre VALLKUCHE a été choisi comme notaire chargé de la rédaction de l’acte.

Le conseil municipal traite les questions diverses.